

les ministres sont divisés d'opinion sur la question et ensuite parce qu'il s'agit d'une interprétation de la Constitution qui lui semble demander certaines formalités, comme, par exemple une consultation des bureaux des deux Chambres. Quoi qu'il en soit, un certain nombre de sénateurs qui désirent être fixés sur la date du renouvellement triennal, se sont concertés pour adresser une interpellation au Gouvernement à l'une des prochaines séances de notre première Chambre. Ils ont prévenu leur président, M. le duc d'André-Pasquier, qui les a engagés à donner suite à leur projet et qui a même dû en informer les ministres.

Selon toute apparence, ceux-ci répondront qu'ils n'ont pas encore examiné la question et qu'il ne leur semble pas qu'il y ait urgence à la décider avant la session d'automne. C'est sur ce point que le débat s'engagera et qu'on pourra voir par les déclarations des orateurs de la droite s'ils entendent rester sous le coup du renouvellement à brève échéance, jusqu'au moment de la discussion du budget, comme si ce renouvellement antérieur ou postérieur au 1^{er} janvier 1879 devait influer sur leurs votes.

M. Bonnet-Duverdier ayant informé ses amis que, relevant avant tout de ses électeurs et non du jury d'honneur de la Chambre, il se considérait comme obligé de ne pas persister dans la démission de ses fonctions de député qu'il avait donnée lorsqu'il se trouvait en prison; les gauches savent aujourd'hui que leurs efforts ne sauraient influer sur un fait désormais accompli.

En effet, les tentatives essayées en dernier lieu à Lyon ont démontré qu'il n'y avait aucune chance de faire infirmer la sentence du comité électoral de la 2^e circonscription, comité dont l'influence est toujours prépondérante, bien qu'il ne soit pas l'expression de la majorité des électeurs. Et cela par la raison toute simple que ce comité représente la partie militante par excellence d'une certaine portion du corps électoral, laquelle est organisée, tandis que la majorité ne l'est pas.

M. Bonnet-Duverdier siègera donc à la Chambre, non pas sans doute à cette session, car son absence se prolongera au delà du 5 ou 6 juin, mais à la session d'automne. C'est en vue de sa présence à Versailles qu'il avait été dit que les divers groupes de la gauche le mettraient en quarantaine, refusant de le recevoir dans leur sein et d'entretenir des relations avec lui.

Cette prétendue résolution a excité les susceptibilités des électeurs lyonnais, dont les représentants ont fait observer que s'il dépendait d'un groupe constitué en réunion particulière de ne pas admettre dans son sein M. Bonnet-Duverdier, il n'en résulterait pas que par voie d'extension, ce député n'eût été frappé d'un ostracisme parlementaire, parce qu'en agissant ainsi, on attentait indirectement au suffrage universel.

Les chefs de la majorité ont dû fournir des explications qui réduisent considérablement les proportions des mesures prises contre M. Bonnet-Duverdier. Il résulte, en effet, d'une note que contient le *Sicéle* de ce matin que M. Bonnet-Duverdier devra se résigner à n'être membre ni du groupe Louis-Blanc, ni du groupe de l'Union républicaine, ni de la gauche républicaine, ni du centre gauche. Franchement, c'est peu de chose.

BULLETIN MILITAIRE

Voici quelques renseignements sur la nouvelle loi relative aux pensions de retraite des officiers; voici en quoi consiste l'amélioration:

Général de division. — Actuellement le minimum est de 5,200 fr. et le maximum de 7,800. Elle s'élève au minimum de 6,500 et au maximum de 10,000.

Général de brigade. — Actuellement de 3,900 à 5,200. Elle est élevée de 3,900 à 7,500.

Colonel. — Actuellement de 3,120 à 3,900. Elle est élevée de 4,500 à 6,000.

Lieutenant-colonel. — Actuellement de 2,340 à 3,120. Elle est élevée de 3,700 à 5,000.

Chef de bataillon. — Actuellement de 1,950 à 2,500. Elle est élevée de 3,000 à 4,000.

Capitaine. — Actuellement de 1,500 à 2,120. Elle est élevée de 2,400 à 3,300.

Lieutenant. — Actuellement de 1,120 à 1,680. Elle est élevée de 1,700 à 2,500.

Sous-lieutenant. — Actuellement de 840 à 1,400. Elle est élevée de 1,500 à 2,300.

Les assimilés profitent de la même augmentation.

La situation des veuves et des orphelins de nos officiers, est améliorée dans la même proportion.

L'augmentation de la retenue qui sert à constituer le fonds de retraite, est donc largement compensée par le bienfait de la nouvelle. On comprend dès lors que les officiers de l'armée aient tous accueilli favorablement cette utile réforme.

On annonce qu'il vient d'arriver à Vincennes dix fusils Gras transformés d'après le principe de M. Verlinde, habitant de Lille, et par le procédé du capitaine Bouteloup, directeur de la cartoucherie de Douai, procédé dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros. Le ministre a donné, paraît-il, l'ordre d'éprouver d'une façon définitive le moyen ainsi proposé pour rendre inoffensifs les crachements de gaz qui se produisent en cas de rupture des car-

touches au colot. Si les résultats obtenus sont satisfaisants, on s'empresse de faire subir à toutes les armes en service cette transformation dont le prix de revient ne dépassera pas, comme nous l'avons déjà dit, 20 centimes par arme, et qui pourra être exécutée par les maîtres-armuriers des régiments. Un bon ouvrier pourrait aisément transformer dix armes dans sa journée. En supposant cinq ouvriers à l'atelier d'un régiment, on arriverait facilement à transformer, en un mois, près de 1,500 fusils; de sorte qu'en deux mois tout au plus, sans aucune complication, sans aucun frais de transport, toutes les armes qui sont aujourd'hui entre les mains de nos soldats seraient munies du nouveau dispositif. Désormais, nos soldats pourraient tirer à la cible sans courir de risques d'accident.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le Président du tribunal de Commerce de Roubaix a reçu du Ministère de l'Agriculture et du Commerce l'extrait des principales dispositions de la législation belge en matière de brevets d'invention.

MM. les industriels et commerçants établis dans le ressort du tribunal de Commerce de Roubaix qui désirent prendre connaissance de ces documents, peuvent s'adresser au greffe du tribunal de Commerce de Roubaix.

La fête de Saint-Mamert a été célébrée dimanche et lundi par les Sapeurs-Pompiers de Roubaix.

La revue du bataillon a été passée dimanche matin sur la Grand-Place par M. Daudet, maire, et deux de ses adjoints; la *Grande Harmonie* y assistait. On a remarqué avec regret le mauvais état des uniformes de notre première Société musicale; un certain nombre de ses membres n'ont même pas encore la tenue.

A deux heures et demie avait lieu le banquet traditionnel qui était présidé par M. le docteur Godefroy, adjoint; on constatait aussi la présence de MM. Legrand et Deletole conseillers municipaux et d'autres notabilités de Tourcoing, Croix et Mouvaux.

Au dessert, M. Godefroy a porté un toast au bataillon; il s'est exprimé en ces termes:

« Messieurs, Je me suis assis anciennement bien des fois à cette table fraternelle, au milieu de vos anciens camarades, parmi lesquels je me plais à citer les capitaines Ferlié, Martel, Dewarlez et Grimonprez; nous étions alors tous unis et heureux comme aujourd'hui; mais la fortune a ses caprices, et amène parfois des séparations soudaines et inattendues; j'en suis pas moins toujours demeuré sincèrement attaché de cœur à un corps si utile, si nécessaire dans notre ville industrielle, qui mérite et reçoit si souvent les félicitations et les témoignages de gratitude des habitants. Tout vient à point, dit le proverbe, à qui sait attendre; et la même déesse, en ce moment plus gracieuse, me procure le plaisir de pouvoir vous remercier au nom de la municipalité, consacré au nom de la cité, du zèle et du dévouement que vous déployez en toutes circonstances pour sauvegarder la vie et les intérêts de nos concitoyens. Cette sauvegarde, vous la considérez comme un devoir, et pour vous, le devoir c'est l'honneur. »

« Je bois à la santé de votre Commandant et à la prospérité du corps des Pompiers. »

Le banquet a été suivi d'un bal qui s'est prolongé très-avant dans la nuit.

Le lendemain, le bataillon assistait à 11 heures, en l'église Saint-Martin, à un obit solennel, célébré pour le repos des âmes de tous les pompiers décédés.

Le tir à la cible a eu lieu lundi après-midi. Nous en donnerons les résultats.

Puisque nous parlons de Saint-Mamert, il ne sera pas sans intérêt, croyons nous, de raconter l'origine du patronage de ce saint envers les Sapeurs-Pompiers.

Au V^e siècle, Vienne, aujourd'hui simple chef-lieu d'arrondissement de l'Isère, était une ville considérable, capitale du pays des Allobroges et métropole de la Viennoise, une des plus importantes divisions de la Gaule Narbonnaise. Or, à cette époque, Vienne possédait un archevêque doué de toutes les vertus et faisant le bonheur du pays dont il était la sauvegarde. Ce prélat était Saint-Mamert.

Il est singulier que les Pompiers, des soldats, des braves souvent en péril, aient pris un paisible archevêque pour patron, alors que le martyrologe romain abonde en hauts personnages guerriers.

C'est au trait miraculeux suivant de la vie du saint prélat, qu'est due l'institution du patronage.

Pendant l'épiscopat de Mamert, des incendies partielles éclatèrent dans Vienne; des flammes volcaniques sortant de terre furent même aperçues aux environs de la ville. Le peuple épouvanté fuyait, et s'en allait mourir de faim dans les bois ou se livrer en proie aux bêtes féroces. En présence d'une telle calamité, les flammes disparaissent, mais tout à coup le lundi de Pâques le feu se déclare de nouveau. Le premier édifice de la ville, le Palais-Royal en est la victime, et l'incendie se développe avec une telle intensité, que la cité toute entière est menacée de disparaître dans le tourbillon

des flammes. Alors Saint-Mamert se transporte devant l'immense foyer, se jette à genoux et étend la main, comme pour conjurer Dieu de suspendre le fléau. En un instant les flammes s'arrêtèrent et s'éteignirent peu à peu.

Depuis lors, Saint-Mamert fut invoqué contre les incendies, et les Pompiers, en vrais disciples du Saint, se sont mis sous sa protection, ne pouvant mieux ni plus opportunément choisir, car, si Saint-Mamert n'a pas été le premier pompier — il n'y avait ni pompe ni pompiers à cette époque. — il a du moins, le premier, éteint le feu dévastateur.

Nous souhaitons aux Pompiers de Roubaix d'être aussi heureux que leur patron-archevêque, dans l'exercice de leurs pénibles et dangereux travaux.

Après la mort de Saint-Mamert, arrivée en 477, son corps fut transporté à Orléans. Lors des troubles de la Réforme au XVI^e siècle, les protestants s'en emparèrent et le brûlèrent dans une de leurs orgies religieuses.

On représente Saint-Mamert, debout, tenant une or flamme de la main gauche, et de la main droite étendue, arrêtant les progrès d'un incendie.

Depuis hier soir, la commune de Croix est en émoi. Il ne s'agirait rien moins, paraît-il, que d'une tentative d'assassinat qui aurait été commise, vers huit heures, à trois cents mètres au-dessus de l'estaminet de la *Croix-Blanche*.

Un jeune homme de Roubaix, M. Testelin et âgé de 26 ans, se promenait sur la route en compagnie d'une jeune fille, lorsqu'arrivé en face de la maison portant le n^o 170, il entendit un coup de feu, en même temps qu'il ressentait une douleur assez vive à la hanche. Le bruit de la détonation avait rassemblé quelques personnes qui se hâtèrent de porter secours au blessé, pendant qu'un jeune homme du voisinage courait réclamer les soins de M. Staes, médecin à Croix.

M. Staes était heureusement chez lui; après avoir des blessures de M. Testelin, il ordonna son transfert immédiat à l'hôpital.

Comme nous l'avons dit plus haut, M. Testelin avait été atteint à la hanche. La balle a été extraite ce matin, et l'état du blessé est, en ce moment, aussi satisfaisant que possible.

Ce que le blessé ignore, ce qu'ignorent également les personnes habitant près du lieu où s'est commis cet attentat, c'est l'endroit où se tenait l'homme qui a tiré le coup de feu. Pendant l'examen de la blessure a fait supposer à bon droit, croyons-nous, que cet homme doit s'être dissimulé dans le fossé assez profond qui se trouve de l'autre côté de la route. Un détail qui vient donner quelque vraisemblance à cette hypothèse, c'est qu'un revolver a été trouvé, ce matin, dans le fossé même, par un gamin qui, inconscient du danger, a été surpris jouant avec cette arme dont le barillet contenait encore trois cartouches à balle. Le revolver a été saisi par la gendarmerie.

Aux questions qui lui ont été posées, M. Testelin a répondu qu'il ne se connaissait pas d'ennemis et n'attribuait sa blessure qu'à un accident; malheureusement l'examen des lieux où s'est passé ce fait, semble devoir écarter cette supposition.

Il circule divers bruits au sujet de cette affaire, mais, avant de les reproduire, nous croyons sage d'attendre que la justice ait jeté quelque lumière sur cette affaire.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain le compte-rendu du Concert qui a été donné hier, par l'*Orphéon Roubaisien*.

Un neveu, comme heureusement, on n'en rencontre pas beaucoup, est, en ce moment, en train de voyager aux frais de son oncle M. C., rempaillleur de chaises, rue des Longues-Haies.

On suppose que Léopold C... (c'est le nom de l'indigne neveu) a passé la frontière, nanti des 330 francs qu'il s'est appropriés.

Un ouvrier tisserand, du nom de Alais S..., a été arrêté ce matin, pour vol de bois et bris de clôture sur le champ de foire.

Un car a heurté, ce matin, vers 11 heures la voiture d'un marchand de charbon de Roubaix, près de l'église St-Christophe.

C'est le car qui a été endommagé, la voiture lui a fait une ouverture assez considérable au côté droit.

Il y avait plusieurs personnes dans le car; elles en ont été quittes pour la peur et le choc.

Un arrêté préfectoral vient de fixer la part contributive des communes dans l'entretien de leurs aliénés indigents. Cette part est divisée en douze catégories, variant de 50 0/0 à 14 0/0, selon les revenus de la commune et selon que l'aliéné est ou non dangereux.

Plusieurs de nos confrères nous ont fait annoncer qu'une exécution avait eu lieu samedi dans la citadelle de

Lille. Ils citent le nom du soldat qu'on a fusillé. Cette nouvelle est entièrement fautive.

M. L. Fabert donnera probablement, à partir de demain, à Lille, des auditions publiques du Phonographe d'Edison.

Il n'est pas prudent, dit-on, de sortir la nuit sans armes. Mais il n'est pas prudent non plus d'en avoir. Exemple: un jeune comptable de la rue Durnerier, à Lille, s'est fait arrêter hier pour port d'un revolver à 6 coups et d'un coup de poing.

Le petit enfant de la cour de Gha, à Lille, victime de l'empoisonnement dont nous avons parlé, a succombé samedi après-midi. Il n'y a pas eu imprudence de la part des parents, en ce sens qu'ils ne lui ont pas fait prendre le sirop de morphine, mais ils ont eu le tort de laisser à la portée de l'enfant la fiole qui contenait le poison. Le grand-père du pauvre petit, le nommé Rombeaux, est marchand de chiffons. Il a trouvé, rue de la Gare, sur un tas d'immondices, quatre fioles qu'il a ramassées et portées à son domicile.

L'enfant, les ayant découvertes, a débouché celle dont il est question, et en a absorbé le contenu. De là, le sommeil, les convulsions et la mort.

Ephémérides Roubaisiennes

14 mai 1792. — Sentence du maire et des officiers municipaux de la ville de Roubaix qui condamne le sieur Mombel, charpentier, et sept autres gardes nationaux et particuliers, le premier, comme moteur, à cinq jours de prison, les seconds comme complices, à un jour de la même peine, pour s'être permis de fermer les portes de l'église au moment où un prêtre non assermenté allait y célébrer la messe de l'agrément du pasteur citoyen. La sentence porte, en outre, que Mombel sera désarmé pendant six mois, et ses complices pendant deux mois.

Ephémérides Tourquennoises

14 mai 1709. — Une troupe de soldats de la garnison d'Audenarde, pille Tourcoing. Depuis la veille, ces soldats espagnols et hollandais, baillaient l'estrade dans nos environs. Lannoy et Roubaix furent ravagés comme Tourcoing.

D'autres fléaux non moins terribles que la guerre se déchainèrent à cette époque sur notre malheureuse région, la famine et le froid. Les uns, moururent des rigueurs de l'hiver, les autres, furent obligés de se nourrir d'herbes. On peut lire dans Fénelon, qui occupait alors le siège archiepiscopal de Cambrai, divers récits très-patétiques sur les malheurs de ce temps.

Pendant plusieurs années encore, jusqu'à la bataille de Denain (1712) qui sauva la France, Tourcoing eut à subir les mille vexations inhérentes à la guerre, et tous les maux qui en sont l'inévitable suite.

G. B.

DECLARATIONS DE MARIAGES DU 13 MAI.

Escher Lebrun, rue de Ste-Elisabeth, cour Truillon. — Edouard Carré, au Cul-de-Four, maison Dubly, 10. — Marguerite Demarque, rue de Soubeis, 4. — Jules Masquevier, rue de l'Époule, cour Plat Agache, 6. — Joséphine Carls, rue de Ma Campagne, 48. — Emile Malaguy, rue du Moulin-Brûlé, 98. — Marie Gavro, rue des Valenciennes. — A. itas Geyer, rue St-Louis, 63. — Alphonse Gyselinck, boulevard de Strasbourg, 1. — Adhemar Pincreux, rue de Ste-Elisabeth.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 MAI. — Adèle Meyer, 6 mois, rue de Magenta, 8. — Laure Cornil, 10 mois, rue de Lille, cour Deke. — Hortense Dazin, 69 ans, propriétaire, rue du Grand-Chemin, 31.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING.

DECLARATIONS DE MARIAGES DU 11 MAI. — Albert Maertens, aux Orléans. — Sophie Mahy, rue Sainte-Germaine. — Adèle Agache, au Chêne-Houpline. — Julia Couvreur, rue des Truillon. — Hermance Desmarques, rue des Paris. — Alice Cateau, rue de la Latte. Du 12. — Marie Desmarquière, au Floccon. — Jeanne Langlais, rue du Château. — Julien Dubar, chemin des Mottes. Du 13. — Jeanne Delcourt, à la Croix-Rouge. — Ernestine Deschamps, rue des Carriers. — Elise Deplechin, rue Fin de la Guerre. — Louise Lecoutre, rue de la Latte.

DECLARATION DE DÉCÈS DU 11 MAI. — Anne Pluquet, 55 ans 8 mois, veuve de Narcisse Lesclercq, au Tilloul. Du 12. — Louis Legay, 29 ans 2 mois, époux de Philomène Vandepuette, chemin de la Tussée. — Hortense Mulliez, 2 jours, à la Marlière. — Augustin Desalleis, 5 mois, au Blanc-Sea.

Du 13. — Apolline Jouvenet, 71 ans 3 mois, veuve de Michel Dufardin, chemin des Mottes. — Georgina Courouble, 3 mois, rue de Menin. — Athanase Lembre, 8 mois, rue de Lille. — Laure Charlet, 18 ans 6 mois, rue Sainte-Germaine. — Joseph Filpo, 14 ans 3 mois, rue du Sentier. — Sidonie Gelin, 20 ans 3 mois, au pont des Pâtes. — Alfred Heysel, 20 ans 1 mois, rue Neuve-de-Roubaix.

MARIAGES DU 13 MAI. — Joseph Franchomme, 28 ans, tisserand, et Marie Desombes, 22 ans, fille de bureau. — Elou Dumont, 30 ans, maçon, et Joséphine Desmetre, 29 ans, rattacheuse.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 15 mai 1878, à 10 heures, pour le repos des âmes de: Dame Julie-Séraphine CORNILLE, veuve de Monsieur Constant DUVERGER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans, et de Monsieur Honoré-Louis

FONTAINE, époux de dame Aimée DUVERGER, décédé à Roubaix, le 6 mai 1870, à l'âge de 58 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille FAUVAUQUE-FIEVEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Elise FIEVET décédée à Roubaix, le 13 mai 1878, à l'âge de 26 ans, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au Convoi et Service solennels, qui auront lieu le Mercredi 15 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pile, 81.

Un obit solennel du mois sera célébré le jeudi 16 mai 1878, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Antoine MOU-RAUX, veuf de dame Alexandrine GONDON, décédé à Roubaix, le 9 avril 1878, à l'âge de 72 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 68. 14776

Constructions Industrielles et Installations

HENRY NEWHEAM, Ingénieur-Architecte. — Office spécial pour l'obtention de brevets d'invention et patentes, 69, rue d'Inkermann, Roubaix. 14593

A. CARRETTE-DUBURCO, entrepreneur de pavages, rue d'Italie, (dernière la gare du nord), Roubaix. 14888

Épicerie — Comestibles

ODUAR-FLOREN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

Agence Immobilière

Henri BRIET, ancien notaire, clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris, 14067

Jean MASQUELLER, rue Pauvres, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074

Zinc et plomb pour bâtiments

BONNAVE-DELANNOY, rue Nain, 3. — Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14073

Pharmacies

Ch. DESCHELOT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

Lithographie

Impressions commerciales: Factures, mémoires, bordereaux, lettres de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Architecture Industrielle

V. DUBREUIL, ingénieur-architecte, plans des constructions et des installations d'usines, rez-de-chaussée métalliques blés, à grande portée supprimant 70 0/0 des colonnes, constructions métalliques et autres, économiques. 14945

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboix. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien)

REVUE DES MODES

L'ouverture de l'Exposition universelle est la grande actualité du moment; elle occupe la pensée et l'attention publique à ce point qu'il semble sans intérêt de s'occuper d'autre chose.

Malheureusement pour nous, notre mission n'est pas d'entretenir nos lectrices d'un aussi vaste sujet; la mode nous réclame et nous lui appartenons avant tout. Il n'est cependant pas hors de propos de faire observer qu'il existe entre ces deux ordres de choses une certaine corrélation: on peut affirmer, en effet, que cette grande fête nationale et internationale de tous les peuples, organisée par la France, va donner une impulsion extraordinaire aux modes; aussi le moment est-il arrivé pour la Parisienne, de justifier d'une façon éclatante la réputation d'élégance et de grâce instinctives qu'on s'est toujours plu à lui reconnaître.

Les femmes de province s'habillent richement, les étrangères recherchent trop souvent l'excentricité; il est donc permis de dire qu'à Paris seulement, on sait interpréter sagement la mode.

Le secret de la Parisienne, c'est d'abord qu'elle a peu de toilettes à la fois, ce qui lui permet de les renouveler souvent; et puis, elle se préoccupe avant tout de la ligne, comme disent les artistes, ou de la forme, si l'expression paraît meilleure. Sa silhouette est nette et franche de détail inutile; c'est la pierre de touche du genre parisien.

Pour le moment, la mode continue de patrouiller le mélange du tissu broché et de luni; on voit de très-jolies toilettes ainsi composées.

Une robe de faille noire ou de couleur sombre, par exemple, se trouve éclaircie d'un gilet, d'un parement et de bandes en lampas ou brocatelle.

Nous avons remarqué une robe de faille et grenadine noires, dont le devant était orné d'un gilet assez étroit en brocatelle; cette dernière étoffe présentait sur fond bleu des dessins de plusieurs tons. Un flot de ruban noir, à envers satin de différentes nuances, termine le bas du gilet. Le robe est, en outre, garnie de dentelle noire louchée et fort habilement posée, puis, d'une large ruche de satin noir, brodée de brocatelle, qui entoure le bas de la traîne.

Voici un modèle d'une autre tournure, qui, dans le même ordre d'idées en tant que mélange d'étoffes; c'est un costume court. La jupe ras-terre est en broché vert mousse et blanc; le bas plissé à la gize plus plats. Tablier assez court et non arrondi, en cachemire vert mousse sombre, bordé d'un frange lambronnée; une unique de même étoffe est drapée à la paysanne par derrière. Corsage de cachemire à basques courtes, rayé au milieu devant une large bande de broché et entouré d'une autre bande plus étroite. Un position en broché forme le bas du corsage; les manches sont terminées par un double parement d'étoffe pareille.

Un genre à indiquer dans les modes actuelles, c'est la disposition qu'on vient d'adopter et qui consiste à garnir des costumes noirs, même des confections, de boutons de ruban noir à envers satin de couleur. Nous avons vu, entre autres, une grande visite de faille noire, entourée de deux volans de dentelle noire louchée, dont la tête était formée de boutons noirs à envers caroubier. C'était vraiment très-joli.

Un nombre des garnitures les plus recherchées aujourd'hui, il faut placer la frange lambrinée; cette frange offre une très grande variété de types, parmi lesquels il en est de fort remarquables. Nous en avons vu d'une déli-

catesse et d'une légèreté telle qu'on pouvait les appliquer aux tissus les plus légers (grenadine, gaze, etc.). Les franges et marabouts lambrinés se trouvent non-seulement en tout noir, comme une visite en vigogne mastic, garnie de marabout de même ton.

Nous devons enregistrer, au nombre des nouvelles garnitures, la dentelle russe en fil ou soie de ton écoré, mélangé de bleu marine, de rouge, etc. On peut s'en servir aussi heureusement pour le costume de laine que pour celui de toile ou de zéphir. Cette dentelle russe est d'autant mieux reçue aujourd'hui, que la mode a accepté depuis quelque temps déjà le linge de table, de toilette et même le linge de corps « à la russe ». Nos grands magasins nous en offrent journellement les modèles les plus variés avec des dessins et des sujets fort amusants: c'est à la campagne surtout qu'on s'en sert.

Une autre nouveauté à signaler, toujours dans la catégorie des garnitures, c'est la broderie mosquitaire, à genre absolument inédit; elle consiste en broderie pleine, sorte de plumetis, blanche ou de couleur, quelquefois de deux tons. De loin on dirait de ces broderies anciennes, d'un aspect mat, qui font si bien sur les étoffes unies. Non seulement il y a des broderies, mais encore des parements complètes (col et manchettes) qui forment un heureux complément à la garniture de la robe. Nous recommandons à nos lectrices cette gracieuse innovation.

Le bouton de robe et de confection tend à devenir le plus agréable, en ce moment, première utilité, mais un objet de luxe, sinon une œuvre d'art digne de figurer parmi les collections d'un musée! Citons-en les principales variétés. C'est d'abord le corozo en deux tons, blanc et rose ou mastic, blanc et beige, ou moucheté dans tous les sens. Le bouton de corne blonde, demi-croix ou bombé, avec le bouton burgois, sorte de nacre, lesquels présentent diverses dispositions. Le bouton de jais et fantaisie iris. Le bouton d'acier à mille facettes, imitation Louis XVI. Le bouton en véritable écaille, avec incrustations d'or, sujet, fleurs ou animaux; d'autres tout noirs, avec personnages d'or. Le bouton éramique est un vrai tableau de genre du Watteau tout pur... Très-coquet encore, le bouton de nacre avec incrustations de dessins en élief. Enfin nous citerons, pour le compte de la fashion masculine, un bouton avec initiales, qui a été fort remarqué.

Puisque nous avons ouvert voie aux indications à propos de modes d'hommes, ajoutons que les élégants, en ce moment, des pantalons de nuance mastic, avec carreaux et rayures lilas ou rosées. On les rencontre même avec des pardessus de ton jaune révéla, cacao à l'enfin, notions, à titre de détail caractéristique, que les hommes relèvent le bas de leur pantalon par genre, et portent leur parapluie renfermé dans une gaine de soie, ce qui nous semble bien peu rationnel. Mais il paraît que le bon ton le veut ainsi...

CHOSSES ET AUTRES

Mercredi soir, un attroupement se forme sur la place du Carroussel. C'est un homme qu'on emmène au poste.

Qu'est-ce qu'il a fait? demande-t-on de toutes parts.

— Il a pris un drapeau!

— Et dire, observe un vieux soldat, que j'ai été décoré pour le même motif... Seulement, c'était à la prison d'Alger...

Un dialogue entre voisins: — Le *Republicain*: Grande victoire! Nous avons conquis par la paix le drapeau prussien: il flotte sur notre Champ-de-Mars. — Le *Français*: Prenez garde qu'il y reste!

Chacun exerce sa verve sur l'Exposition. Présentation de la carte photographique par un abonné.

— Monsieur, vous souriez sur votre photographie, si vous quittez votre sourire en vous met debors.

Par un autre: — Monsieur, votre photographie laisse supposer une perruque! Il faut que je m'en assure.

Devant la vitrine des diamants de la couronne: — La femme. — Laissez-moi regarder les diamants de la couronne. — Viens donc, tu les a déjà vus à l'Opéra-Comique.

</